

	Cellule QSE		
	Fiche sécurité – nouveaux entrants		
émetteur : Q. Legrand	DATE : 07/2016 VERSION : 1.0 DU 07/2016	REF : CIMAP-INS-QSE-018	PAGE 1/5

Bienvenue au **CIMAP**, vous venez d'intégrer une unité mixte du CEA, du CNRS, de l'Université Caen Basse Normandie et de l'ENSI Caen.

Voici quelques repères en matière d'hygiène et sécurité qui devront être complétés par une **présentation des risques à votre poste** de travail par votre supérieur hiérarchique.

Consignes générales de sécurité

Les règles du **Code de la Route** s'appliquent sur les campus universitaire de Caen et Alençon et sur le site du GANIL (limitations de vitesse, priorités de passage, emplacements de stationnement, passages cloutés, voies pompiers, ...).



A l'intérieur du laboratoire il est formellement **interdit de fumer**



Dans le cadre de votre contrat, si vous êtes amené à travailler en dehors de la plage horaire **7h00 – 20h00**, vous devez être autorisé par le directeur du laboratoire. Veuillez dans ce cas respecter les règles de sécurité et **ne pas travailler seul** si vous réalisez des travaux dangereux.

Travail isolé : Il est interdit de travailler seul dans un endroit isolé (sauf travaux de bureau). Si vous réalisez des travaux dangereux (travail en hauteur, travail sur des installations électriques, utilisation d'appareils de levage, ...), respecter les règles de sécurité et ne pas travailler seul.

Vous devez porter les EPI (**Equipements de Protection Individuels**) suivants lorsque vous intervenez dans **les ateliers, halls et salles d'expériences**. Les EPI à porter (selon les salles et les activités) sont affichés à l'entrée des salles

- Chaussures de sécurité : obligatoire
- Vêtement de travail : obligatoire
- Lunettes
- Gants
- Protections auditives
- Masques



Les EPI nécessaires à votre activité sont à votre disposition par l'IUT. Pour les équipements spécifiques, vous pouvez vous adresser à l'ingénieur Hygiène et Sécurité.

Vous devez être **formés et/ou autorisés** pour :



- manipuler les **ponts roulant**
- conduire les **chariots automoteurs**
- travailler sur les **installations électriques**



- travailler **en hauteur**
- travailler **sur les lasers**, ...

Pour la **manipulation des produits chimiques** :

- Lire la notice avant toute utilisation et l'étiquetage (pictogrammes)
- Lire la Fiche de Données de Sécurité
- Veillez à utiliser en fonction de la nature du produit

Les protections collectives : hotte aspirante, sorbonne...

Les protections individuelles mises à disposition : blouse, masque et gants spécifiques, visières ...

- Respecter les Bonnes Pratiques (ne pas manger, boire ou fumer, porter une blouse, ne pas pipeter à la bouche, ...)

- Respecter les conditions de stockage (sources de chaleur, ventilation,...) et limiter les quantités sur la paillasse



	Cellule QSE		
	Fiche sécurité – nouveaux entrants		
émetteur : Q. Legrand	DATE : 07/2016 VERSION : 1.0 DU 07/2016	REF : CIMAP-INS-QSE-018	PAGE 2/5

- En cas de reconditionnement, reproduire l'étiquette et ne pas la retirer lors de l'élimination du déchet chimique

La manipulation des produits toxique et des produits Cancérigène, Mutagène et Reprotoxique est interdite aux non permanents (exemple : Acide Fluorhydrique).

Les principaux risques au CIMAP

 **Le risque radiologique** : Certaines zones sont réservées à la manipulation de substances radioactives ou à l'utilisation d'appareils générateurs de rayonnement ionisant. Elles sont signalées par un pictogramme. Vous ne devez pénétrer dans ces zones que sous **l'autorisation de la personne compétente en radioprotection**. Pour les interventions au CIMAP-GANIL, vous devez porter un dosimètre passif pour rentrer en zone surveillée, complété par un dosimètre opérationnel pour rentrer en zone contrôlée.

 **Le risque laser** : Des lasers de classe 3 et 4 sont utilisés au CIMAP. Les zones de manipulation sont signalées par un pictogramme et une signalisation lumineuse indique le fonctionnement effectif des lasers. Pour pénétrer dans ces zones vous devez avoir suivi une **formation à la sécurité laser** et disposer d'une aptitude médicale.

Le risque mécanique : Des machines dangereuses sont utilisés dans les ateliers mécaniques. L'utilisation des machines-outils est **strictement réservée aux personnes habilitées**.

Le risque électrique : L'utilisation d'énergie électrique (HT et BT) est fréquente au CIMAP. Vous devez **être habilité** pour travailler sur les installations électriques. L'accident électrique peut se produire par contact direct (conducteurs normalement sous tension) ou par contact indirect (pièce métallique mise accidentellement sous tension). Pour limiter ce risque, **les travaux sous tension sont normalement interdits, les pièces nues et bornes sous tension doivent être capotées et vous devez consigner vos installations avant intervention**. 

 **Risque chimique** : Deux laboratoires sont réservés à la chimie et utilisent des agents chimiques dangereux. Vous devez intervenir dans cette zone uniquement en présence d'une **personne habilitée** et vous devez utiliser les équipements de protection à votre disposition (hotte, gants, ...). Si des produits sont non utilisés prévenir les correspondants déchet pour une évacuation. 

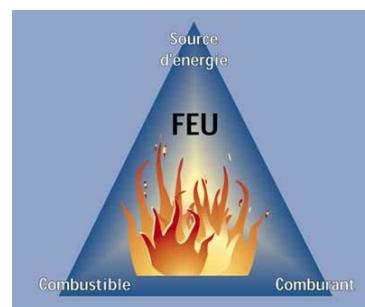
 **Champs magnétiques** : Les personnes munies de **pace-maker** ou **d'implant cardiaque** ne peuvent pénétrer dans ces zones.

Le risque biologique : Le risque biologique, présent au LARIA, est lié aux cultures cellulaires. Vous devez intervenir dans cette zone uniquement en présence d'une **personne habilitée** et vous devez utiliser les équipements de protection à votre disposition (PSM, gants, ...). 

Que faire en cas d'urgence ?

En cas d'ACCIDENT GRAVE ou d'INCENDIE,

- Ne pas paniquer
- Protéger l'accidenté
- Alerter



Appeler dans l'ordre :

- le **18** (Pompier) ou le **15** (SAMU)
- Prévenir un Sauveteur Secouriste du Travail
- Evacuer en suivant les consignes des guides et serre-files

- Liste des **secouristes** affichée dans les couloirs et disponible ci-après.
- **Infirmier** de l'IUT : **15170**
- **Trousse à pansement** disponible à l'infirmier local A082
- Les **consignes générales de sécurité** sont affichées dans les couloirs.
- Les **numéros d'urgence** sont rappelés sur les plans d'évacuation et consigne d'urgence du de l'IUT.
- **Défibrillateurs** : A côté de l'infirmier



En cas d'**ALARME EVACUATION**, tous les salariés doivent rejoindre le **point de rassemblement** de la zone concernée :

Situation du **POINT DE RASSEMBLEMENT** : Sur le parking face à l'entrée principale de l'IUT

SITE UNIVERSITAIRE DE MONTFOULON



	Cellule QSE		
	Fiche sécurité – nouveaux entrants		
émetteur : Q. Legrand	DATE : 07/2016 VERSION : 1.0 DU 07/2016	REF : CIMAP-INS-QSE-018	PAGE 4/5

Acteurs de la sécurité au CIMAP

Fonction		Nom	Prénom	N° de téléphone	Lieux
Directeur CIMAP		CASSIMI	Amine	4750 2559	GANIL – BCI – pièce 019 ENSI – FC252
Cellule QSE	Qualité / Sécurité	LEGRAND	Quentin	4509 2574	GANIL – BCI – pièce 012 ENSI - FC343
	Sécurité	RAMILLON	Jean-Marc	4705	GANIL – BCI – pièce 007
	Sécurité / déchets	BEEN	Thierry	4485	GANIL – BCI – pièce 009
	Sécurité	LEMARIE	Franck	2585	ENSI – FC246
	Sécurité	GIRARD	Sylvain	2564	ENSI – FC150
	Qualité	GUILLOUS	Stéphane	4888	GANIL – Hall D
	Qualité	MONNET	Isabelle	4670	GANIL – BCI – pièce 023
Service médical GANIL/ENSI		GUIHOT-LECLERC	Anne	4545	GANIL – BIP – sous-sol
Service médical de l'Université de CAEN		POUDOULEC	Bertrand	0231565679	UCBN – Campus 1
Infirmerie de l'IUT d'Alençon		HALOCHE	Célestine	15 170	Alençon – pièce A082
Personne compétente en radioprotection		LEGRAND	Quentin	4509	GANIL – BCI – pièce 012

Documentation sécurité au CIMAP

- **Intranet du CIMAP** : partie sécurité
- Toute documentation hygiène, sécurité et environnement disponible au bureau de Q.Legrand (ingénieur H&S)
- Site internet de l'INRS (Institut National de Recherche en Sécurité)
- Site internet de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire)

Liste des Sauveteurs Secouristes du Travail à l'IUT d'Alençon



EXTERNE ☒ INTERNE

BU	JEHAN Ludivine	Responsable	02 33 80 50 51 ou 1 50 51
ESPE	COUSIN José	Enseignant	02 33 80 51 09 ou 151 09
	ANAD Nassera	PLIA	02 33 80 51 47 ou 151 47
	BALENT Florence	Secrétariat général	02 33 80 85 24 ou 185 24
	BOURDON Jean-Luc	PLIA	02 33 80 51 45 ou 151 45
	CHANTEPIE Karine	Enseignante Carrières sociales	02 33 80 85 79 ou 185 79
	CHOMARD Fabrice	Pôle informatique	02 33 80 85 10 ou 185 10
	COLORADO Jacques	PLIA	02 33 80 51 44 ou 151 44
	GLOUX Sylvie	Secrétariat général	02 33 80 51 47 ou 151 47
	LEGRIX PAGES Jérôme	Enseignant Carrières sociales	02 33 80 85 38 ou 185 38
	LEVEAU Isabelle	Pôle scolarité	02 33 80 85 26 ou 185 26
TRAVAILLÉ Christian	Responsable administratif	02 33 80 51 06 ou 151 06	
IUT			
RU MDE	MAIGNAN Eric	Cuisinier	02 33 80 51 53 ou 151 53
	PAULHE Viviane	Agent de service	02 33 80 51 52 ou 151 52
	ROUSSELIN Clément	Animateur MDE	02 33 80 51 55 ou 151 55